

1555 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci beaucoup, félicitations pour votre document, vraiment très beau et bien fait.

1560 **M. CARL ST-DENIS :**

On va vous en soumettre une version mise à jour.

M. SYLVAIN ÉMARD :

1565 J'espère surtout qu'il est convaincant.

M. CARL ST-DENIS :

Bonne soirée.

1570

LA PRÉSIDENTE :

1575 Merci. Alors, nous allons prendre une pause, je crois. Reinaldo?

M. REINALDO DE FREITAS :

Oui. On va prendre une pause et on revient.

1580

LA PRÉSIDENTE :

À neuf heures.

1585

PAUSE ET REPRISE

**Mme CHLOÉ LÉVESQUE ET M. OLIVIER LAUZON
ÉTUDIANTS EN MAITRISE FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

1590

LA PRÉSIDENTE :

1595

Alors, nous voici prêts à recommencer. Donc, je vous rappelle que vous avez 10 minutes pour nous présenter les grandes lignes de votre projet, votre mémoire. Juste vous rappeler que nous l'avons lu en détail déjà. Donc, si vous voulez insister sur ce que nous devons vraiment ne pas oublier. Et puis après nous aurons une petite période de questions et ensuite ce sera autour de monsieur Bergeron.

1600

Alors, on vous écoute, Monsieur Lauzon et Madame Lévesque.

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

1605

Bonjour. J'aimerais remercier toute l'équipe de l'OCPM de nous laisser présenter ce soir justement moi et mon collègue Olivier Lauzon. Alors, on vient vous présenter justement les enjeux de la qualification des passages publics dans le PPU des Faubourgs.

Notre mémoire a aussi été réalisé avec d'autres collègues de l'Université et assisté par des professeurs.

1610

Donc, si on vient justement regarder les différents sujets qui ont été abordés. En premier lieu, on parle des enjeux des passages publics, par la suite de principes d'aménagement, de propositions d'aménagements et de recommandations.

1615

Donc, au niveau du PPU des Faubourgs, à ce jour il propose des intentions assez intéressantes qui sont après des passages publics dans le nouveau développement immobilier, à la page 60 et à la page 77, c'est ce qui est en jaune sur le PowerPoint en ce moment.

1620

Donc, il (inaudible) que des îlots privatisés comportent des passages qualifiés à titre de servitude dont les largeurs sont même déterminés à neuf mètres. Ces servitudes servent aussi par la stratégie d'intervention 11.3 à empêcher les propriétaires des terrains concernés à ériger une construction hors sol sur les passages publics pour maintenir des vues avec le fleuve.

Toutefois, la largeur et l'interdiction d'y construire ne promettent pas l'animation et la qualité d'un passage public. Il demeure donc nécessaire de les définir davantage en termes

1625 d'ambiance pour les rendre plus conviviales pour les futurs habitants. Et aussi la générosité spatiale est-elle assez grande pour favoriser la vie de quartier et les rencontres dans le voisinage. De plus, ces passages publics seront-ils entièrement piétons en tout temps?

1630 Aussi, à titre d'exemple, si on va un peu plus à l'ouest du PPU des Faubourgs, on a le développement immobilier Solano qui est assez récent puis il n'y a pas nécessairement de passage piéton ni d'animation dans ce secteur-là. Donc, on se demandait justement qu'est-ce que les passages publics dans les futurs développements du secteur des Faubourgs pourraient faire pour donner des intentions initiales et garantir un meilleur accès public et une meilleure animation.

1635 Parallèlement aussi, suite à la COVID-19, certaines rues commerciales telles la rue Wellington et Mont-Royal ont été piétonnisées pour la belle saison. Donc, la revitalisation s'est avérée assez positive et en plus le plan de relance économique de Montréal, une impulsion pour la métropole agir maintenant, qui a été publié récemment au début du dernier mois. Ils proposent dans sa section 4.4 des mesures de soutien immédiat à l'écosystème en soulignant l'importance
1640 de créer des espaces publics piétonnés misant sur un aménagement et du mobilier urbain pour attirer les citoyens et les visiteurs sur le territoire du centre-ville.

1645 Donc, dans ce cas-là, pourquoi est-ce que ce plan de relance là qui propose de piétonniser plusieurs rues comparables au passage public du PPU? Ses intentions ne seraient pas non plus autant intéressantes à déployer dans le secteur des Faubourgs.

Je vais laisser la parole maintenant à mon collègue Olivier Lauzon.

M. OLIVIER LAUZON :

1650 Ainsi, nous croyons qu'il serait pertinent de réfléchir au passage urbain sous différents angles afin de les considérer à titre d'éléments clés dans le futur développement du secteur des Faubourgs. Pour se faire, certaines lignes directrices permettent d'envisager le cadre d'action privilégiant l'appropriation collective grâce à des aménagements hétérogènes, diversifiés et
1655 innovants.

Dans cette optique, la variété des modèles d'aménagement devrait être réglementée afin de notamment définir davantage le caractère de ces nouveaux espaces civiques. Donc, cette

1660 variété des aménagements se doit de comprendre une répartition équitable entre les surfaces minéralisées et végétalisées.

1665 De plus, ces nouveaux espaces s'offrent à titre d'extension du domaine privé et devront prendre en considération la variété des futurs types d'usagers. Dans cette optique, les aménagements devront aussi prendre en considération pour la cohabitation en d'éventuels axes cyclistes, piétons ou encore l'automobile dans ces îlots résidentiels.

1670 Ces passages urbains devront prendre aussi en considération une multitude d'équipements publics afin d'inciter à leur utilisation. On peut notamment penser à des stations de vélo, des bancs, des tables, des aires de jeu.

Ainsi, certains principes permettraient de guider plus clairement en fait l'aménagement de ces espaces, soit l'équilibre entre les différents usages, la cohabitation des usagers, l'engagement de la communauté et l'omniprésence de la verdure.

1675 On vous présente trois précédents ici. En fait, le premier étant un... trois précédents d'appropriation collective de la voirie urbaine. Ces exemples en fait ont tous été réalisés avec le soutien de la ville de Montréal et démontrent l'importance de l'implication municipale dans la création de ces nouveaux aménagements civiques.

1680 Le premier est la Place Shamrock dans la Petite-Patrie qui est en fait naturellement achalandé et favorise les rencontres. Ce projet est un exemple d'une multitude d'aménagements transitoires qui au fil des saisons ont démontré par le traitement de sol et de l'aménagement ludique un engouement pour le lieu.

1685 Ces interventions transitoires font désormais place à de nouveaux aménagements pérennes, grâce à la création de larges trottoirs minéralisés et d'espaces végétalisés combinés à l'intégration de mobiliers urbains.

1690 Le second précédent en fait, qui est le réseau de ruelles vertes de Montréal permet de démontrer un potentiel des passages publics à titre de bien collectif. En effet, la réappropriation de ces espaces autrefois utilitaires offrent aujourd'hui de nombreuses opportunités afin d'embellir ces espaces par leurs aménagements et végétalisation.

1695 Un dernier précédent qui est la rue Dijon dans Montréal-Nord, offre un exemple de lieu de rencontre ludique et coloré à même un quartier habité par de nombreuses familles. De nombreux usages transitoires permettent de créer une meilleure liaison et cohésion entre les écoles et parcs à proximité. Le projet permet de rehausser la qualité de vie des résidences en sécurisant les rues, en embellissant le secteur et en adoptant les mesures pour contrer les îlots de chaleur tout en bonifiant l'accessibilité aux transports collectifs.

1700 Dans cette optique et dans le cadre de nos recherches universitaires, nous avons inclus à notre mémoire trois gabarits types d'aménagement pour ces axes, ces nouveaux passages piétons. Le premier est un gabarit plutôt fonctionnel qui est voué à l'appropriation variée où est-ce qu'il y a quand même une considération pour l'automobile, pour les livraisons ou des... On peut penser soit pour les résidences, pour les livraisons pour des petits commerces, mais une cohabitation quand même avec le piéton.

1705 Le second gabarit est un gabarit plutôt pour l'appropriation citoyenne qui est plutôt en fait porté à la collaboration avec les citoyens pour permettre une appropriation personnalisée.

1710 Et le dernier gabarit est un gabarit plutôt porté vers l'évènementiel où est-ce qu'on peut, par exemple penser à une variété d'usages grâce à des aménagements minimaux.

Je vais laisser ma collègue Chloé conclure.

1715 **Mme CHLOÉ LÉVESQUE :**

1720 Donc, finalement il nous paraît primordial de considérer l'importance de ces passages publics et la mise en œuvre de démarches municipales dans la réalisation de ces aménagements. En effet, ces nouveaux espaces civiques ont un impact direct sur la qualité du milieu de vie des futurs usagers et résidents des quartiers limitrophes.

Une réflexion devrait donc être amorcée en amont de pouvoir anticiper et assurer la création d'un quartier riche et durable.

1725 Pour nous permettre de bien imaginer le potentiel des (inaudible) aux passages publics, cette fois-ci nous faisons référence à notre propre travail élaboré à l'École d'architecture, mais

aussi par exemple sur cette diapositive où on présente une des perspectives de concours pour la zone de rencontre de la place Simon-Valois.

1730 De plus, afin d'assurer la pérennité et l'animation des passages nous suggérons la mise
en place de processus afin de réaliser des lieux vivants et propices à une éventuelle appropriation
collective. Nous croyons donc que de différents mécanismes offriraient à la communauté du
Centre-Sud une meilleure démocratisation de la voirie, notamment par l'entremise de concours, de
1735 consultations publiques, comme en ce moment, d'un plan particulier ou encore d'installations
transitoires.

Ces différents processus nous mènerons à l'élaboration de possibilités plurielles quant à
l'aménagement d'espaces de qualité tout en approfondissant les réflexions sur les différentes
composantes qui caractérisent les futurs passages publics. En effet, les passages publics sont des
1740 biens publics qui tissent des liens entre les citoyens et assurent la vitalité d'un quartier résidentiel
animé.

Dans un même ordre d'idée, nous questionnons la qualification des passages publics à
titre de servitudes. La Ville ne devrait-elle pas avoir une totale prise en charge des passages
1745 publics afin de se donner les moyens d'assurer une vie de quartier riche et dynamique pour les
citoyens justement.

Merci de votre écoute.

1750 **M. OLIVIER LAUZON :**

Merci.

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Donc, c'est pour tous les passages qui sont proposés dans le PPU, en
résumé vous nous dites, il serait bon d'amorcer tout de suite la réflexion sur ce qu'on va y mettre
dans le concret?

1760 **Mme CHLOÉ LÉVESQUE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1765

Vous faites juste (inaudible) le passage comme ça. Juste une question de votre point de vue d'architectes. Vous nous avez montré sur une photo des exemples comme la Place Shamrock ou comme la zone Simon-Valois. De votre point de vue d'architecte elles ne sont pas trop minéralisées ces places?

1770

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

1775

Bien, c'est sûr que c'est plutôt minéralisé, mais nous on trouvait qu'il y avait relativement un bon équilibre. Après, c'est sûr qu'on n'est pas non plus architectes de paysage ni urbanistes. Donc, peut-être qu'on a moins de sensibilité face aux proportions végétalisées. Mais justement ça, la proportion d'espaces végétalisés au sein de ces passages publics là, on trouve que ça serait quelque chose qui serait intéressant à se pencher dans leur production justement.

1780

LA PRÉSIDENTE :

1785

Et dans les trois propositions d'aménagement, la troisième, celle que vous avez identifiée et axée, qui est somme toute la plus large. Vous en proposez une où les véhicules ne passent pas du tout, c'est ça?

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

1790

Oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1795

Est-ce qu'il y aurait moyen d'inclure que les véhicules d'urgence pourraient peut-être passer?

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

1800 Oui, définitivement. C'est sûr que s'il y a une urgence, il devrait y avoir de la place, peut-être justement la différence entre les deux. C'est quand même assez schématique comme coupe. Mais entre, disons le trottoir et l'espace rue, mais qui est complètement piétonnier, c'est peut-être juste une différence de matérialité, il n'y a pas de terre-plein. Donc, c'est sûr qu'un véhicule d'urgence pourrait passer avec cette largeur-là.

1805

LA PRÉSIDENTE :

1810 O.K. Je vous remercie beaucoup. C'était vraiment très clair et puis nous avons tout ça sur papier. Donc, on va pouvoir s'y référer. Pour moi c'est tout. Est-ce que mes collègues commissaires ont d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

1815

Bonsoir. Ah, vas-y Luba.

LA COMMISSAIRE :

1820

J'aurais une question en termes de mise en oeuvre, vous parlez d'appropriation collective. Quand vous parlez de ruelle verte par exemple, un des exemples, souvent ces ruelles vertes, c'est sûr c'est dans des quartiers existants, mais c'est plutôt les gens qui s'organisent, qui habitent autour de la ruelle qui s'organisent.

1825

Selon vous, est-ce que ça serait à la Ville de définir, de faire le design de ces passages ou il y a d'autres façons de faire?

M. OLIVIER LAUZON :

1830

Peut-être Chloé tu voulais répondre?

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

Bien, tu peux y aller.

1835

M. OLIVIER LAUZON :

Je pense que ce qu'on a essayé de soulever dans la conclusion du mémoire, justement de mettre en place des outils, soit des concours d'architecture, des consultations publiques qui pourraient en fait nous permettre justement, du fait qu'il n'y a pas de résident à proprement dit pour ce nouveau développement, d'aller chercher peut-être l'avis des résidents des quartiers limitrophes pour pouvoir un peu tâter le pouls, qu'est-ce que les résidents aimeraient. Peut-être de ne pas trop figer non plus les aménagements, que la Ville ne s'engage pas nécessairement dès maintenant à les déterminer. Mais je pense, on ouvrirait aussi beaucoup à ne pas y laisser uniquement entre les mains des promoteurs. En revoyant peut-être le fait que ça soit pas uniquement des droits de servitude.

1840

1845

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1850

LE COMMISSAIRE :

Bien, je vais faire du pouce sur cette question-là et sur votre réponse, Monsieur Lévesque. D'abord, merci beaucoup, Monsieur Lévesque et, Madame Lauzon pour votre présentation et votre contribution à la commission.

1855

Vous avez parlé de variétés d'aménagements qui devraient être réglementées par la Ville. Est-ce que ce qui doit être réglementé, est-ce que c'est les processus que vous venez de parler ou si c'est l'aménagement comme tel ou les deux?

1860

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

Idéalement les deux à mon avis. Mais bien sûr, ce qu'on propose davantage c'est qu'il y ait déjà un processus qui... Mais oui, donc c'est ça. Donc, dans le fond, d'essayer d'avoir un processus instauré qui va assurer un bon aménagement si justement cet aménagement-là est

1865

transitoire. Après, c'est sûr que si les processus sont plus durs à installer, c'est bon qu'on ait déjà un bon aménagement de base à notre avis aussi.

1870 **LE COMMISSAIRE :**

Puis vous avez fait référence à des réflexions, en fait dans votre mémoire j'ai lu, vous parlez de réflexion universitaire sur l'avenir du secteur des Faubourgs. Est-ce que lors de ces réflexions universitaires il y a d'autres idées, d'autres projets, d'autres concepts qui sont ressortis et le cas échéant si vous avez des documents que vous pourriez aussi transmettre à la commission.

1875 **M. OLIVIER LAUZON :**

Oui. Bien, en fait dans le cas de l'atelier de thèse, on a différents... il y a trois mémoires qui ont été soumis, je crois. Il y a deux autres mémoires qui ont dû être soumis avec des sujets qui avaient été soulevés en atelier justement, sur des enjeux par rapport, plus spécifiquement, si je me souviens bien à Molson en particulier. La hauteur de la tour ainsi que la silhouette urbaine du développement.

1885 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, je comprends que ce n'est pas vous, c'est d'autres équipes qui ont travaillé sur ça?

1890 **M. OLIVIER LAUZON :**

À même notre groupe de recherche en fait, il y a trois mémoires qui ont été créés, dont deux autres qui ont dû être soumis.

1895 **LE COMMISSAIRE :**

Qui va être soumis également à la commission?

1900 **M. OLIVIER LAUZON :**

Qui devraient déjà être déposés selon moi.

Mme CHLOÉ LÉVESQUE :

1905 Oui. Techniquement ils sont déjà là.

M. OLIVIER LAUZON :

1910 Ça résumait, je pense, si je peux me permettre, les trois grandes questions que le groupe de recherche avait sur le PPU.

LE COMMISSAIRE :

1915 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1920 Merci beaucoup. (Inaudible) pour nos questions. Merci de votre contribution. Alors, est-ce que monsieur Bergeron est avec nous?

**M. CHARLES BERGERON
CRE-MONTRÉAL**

1925

M. CHARLES BERGERON :

Oui. Je suis là. Bonsoir.

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Et on est déjà prêt pour vous.

M. CHARLES BERGERON :

1935